



REGLE ET DISCIPLINE

Technique et Disqualifiante

Décision du Comité Directeur du 01 juillet 2019 applicable dès la saison 2019/2020

Chaque licencié d'ADB qu'il soit joueur ou coach se doit d'avoir une conduite irréprochable durant toute la saison qu'il soit sur le terrain ou simple spectateur.

Suite à la décision du Comité des Landes et la Ligue Nouvelle Aquitaine de facturation au club, il a été décidé que pour toute faute Technique ou Disqualifiante obtenue, le licencié fautif devra s'acquitter de :

→ à la 1^{ère} faute : 30 Euros (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

→ à la 2^{ème} faute : 100 Euros pour le championnat régional et 50 € pour le championnat départemental (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

→ à la 3^{ème} faute : 130 Euros pour le championnat régional et 100 € pour le championnat départemental (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

→ à la 4^{ème} faute : 150 Euros (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

→ à la 5^{ème} faute : 320 Euros (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

Si ouverture d'un dossier de discipline avec instruction : 320 Euros (chèque ou espèces à remettre au plus vite avant réception de la facture établie par le club)

Ces frais ne seront en aucun cas supportés par le club.

Si le licencié fautif ne règle pas ses sanctions, le Comité Directeur se réservera le droit de lui retirer sa licence jusqu'à régularisation de sa situation.

La Présidente, Corinne DULOuat.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

